



Les missions de base sont la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies et des handicaps, ainsi que le soulagement des souffrances. Il peut mettre en œuvre l'ensemble des actes nécessaires à ces missions dans les limites de sa compétence. Son rôle est donc le maintien et la restauration de la santé au plan physique mais aussi psychologique, en collaboration avec les autres professions médicales et les professions paramédicales. Le médecin joue un rôle essentiel auprès des malades et de leurs familles, thérapeute, mais aussi confident. Il agit dans le respect du secret professionnel, de la vie humaine et de la dignité de la personne, conformément à un code de déontologie.

Les activités très diverses qu'un médecin peut développer donnent à cette profession des facettes d'exercice variées : certains sont essentiellement tournés vers les soins, généralistes ou spécialistes ; d'autres vers la prévention, auprès des enfants ou des travailleurs par exemple. Les médecins, par les connaissances qu'ils ont acquises dans les sciences du vivant, peuvent développer des activités de recherche médicale à l'hôpital, dans les grands organismes de recherche, à l'université ou dans l'industrie. Ils peuvent participer à la conception et à la mise en œuvre de programmes de santé publique. Enfin, les médecins peuvent développer des actions d'enseignement dans les programmes de formation des professions médicales et paramédicales.

Les études médicales sont dispensées dans les unités de formation et de recherche de médecine. Elles se décomposent en trois cycles : le premier cycle d'une durée de deux ans, le deuxième cycle d'une durée de quatre ans et le troisième cycle, dont la durée varie (pour la formation des généralistes) et quatre ou cinq ans (pour la formation des spécialistes).

Les médecins doivent être inscrits, quel que soit leur mode d'exercice, au [Conseil National de l'Ordre des Médecins](#).